Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 49 (1904)

Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les grandes manœuvres auront lieu cette année, du 1er au 8 septembre, dans le Ve corps d'armée (Vérone). Y prendront part les 5e, 6e et 7e régiments alpins, renforcés chacun des réservistes de l'armée de 1re ligne et de deux compagnies de réservistes de la milice mobile, deux bataillons alpins de la milice territoriale; la brigade d'artillerie de montagne de Vénétie; trois brigades d'infanterie avec la cavalerie et l'artillerie de campagne du corps d'armée.

A la même époque, jusqu'au 10 septembre, auront lieu pour toutes les troupes du X^e corps d'armée (Naples), renfor**c**é des réservistes de la classe de 1878, des manœuvres de débarquement.

Deux régiments de lanciers et deux régiments de chevau-légers exécuteront des manœuvres d'exploration du 24 août au 4 septembre entre Stradella et Cunéo, dans la partie occidentale de la vallée du Pô.

Enfin, dans différents corps d'armée, des exercices de brigades, des manœuvres de cadres, des manœuvres de siège, etc.

De tous ces exercices, les plus intéressants seront les manœuvres de débarquement. J'aurais l'occasion de vous fournir des renseignements précis. Elles s'exécuteront non loin de Gaëte, cette place avec de nombreuses troupes devant représenter le parti de la défense. Des conventions ont été passées déjà avec la Société de navigation italienne pour la location de grands transports.



INFORMATIONS

SUISSE

La mission suisse en Mandchourie. — Le public militaire en Suisse a été surpris de la nouvelle ébruitée, il y a quelques jours, du rappel de la mission suisse en Mandchourie. Il a été plus surpris encore d'apprendre que le désir de ce rappel avait été émis par le général Kouropatkine parce que le colonel Audéoud aurait exprimé des opinions désobligeantes sur le compte de l'état-major et de l'armée russes.

Cette affirmation jure trop avec ce que l'on sait du colonel Audéoud pour être accueillie autrement que sous bénéfice d'inventaire. Comme l'incident s'est traité par voie télégraphique, et que jusqu'ici le gouvernement russe n'a pas cru devoir répondre aux demandes de renseignements du Conseil fédéral, il ne sera possible de se faire une opinion raisonnée qu'au retour, très prochain, des deux officiers suisses. Le Conseil fédéral a décidé, en

effet, de rappeler le capitaine Bardet en même temps que le colonel Audéoud.

La supposition la plus généralement admise est que ce dernier, désireux d'échapper enfin à la quasi séquestration dans laquelle sont tenus les attachés militaires étrangers en Mandchourie, aura insisté auprès du général Kouropatkine pour être envoyé sur le front de bataille. Le commandant russe, accoutumé à un régime qui n'a aucun rapport avec la liberté d'actes et d'opinions que nous pratiquons en Suisse, aura trouvé déplacée cette insistance. Il a réclamé le rappel d'un officier d'une logique assez peu diplomatique pour estimer qu'une autorisation de suivre des opérations militaires comportait celle de se transporter au lieu de ces opérations.

Si l'attitude du colonel Audéoud a bien été celle qu'on lui prête, aucun reproche ne pourra lui être adressé. Appartenant à une république où l'opinion publique exerce un contrôle direct et constant sur tous les actes gouvernementaux, nos représentants en Russie ne pouvaient admettre que leur mission fût rendue inutile par ceux-là même qui l'avaient autorisée. Ils devaient chercher les moyens de la remplir, insister pour qu'ils leur fussent procurés, et se mettre en mesure de prouver à leur gouvernement et à leurs concitoyens qu'ils n'avaient rien négligé de leur devoir, rien omis pour l'accomplir.

Le général Kouropatkine ne l'aura pas compris ainsi. On peut d'ailleurs concevoir que le serviteur d'un gouvernement absolutiste et le représentant d'un Etat démocratique ne parlent pas le même langage. Il nous suffira donc d'apprendre que celui du colonel Audéoud a été conforme à ce que l'on devait attendre d'un envoyé de l'armée et de la Confédération suisses. Seules, elles en peuvent être juges, et quand elles auront constaté que cet envoyé a agi selon les intérêts qu'il avait mission de représenter, tout sera pour le mieux.

Le nouvel équipement de l'infanterie. — Nous ne possédons pas encore de renseignements sur l'impression produite dans la Suisse allemande par les essais du nouvel équipement. Dans la I^{re} division, si l'on en juge par les conversations et par les appréciations de la presse quotidienne, cette impression est plutôt favorable. On admet cependant que l'uniforme marque mieux dans les groupements que sur l'homme isolé. Celui-ci a, d'autre part, une tournure plus dégagée que les porteurs de l'uniforme actuel.

Les groupes dont nous avons publié les photographies — illustrations que nous devons à l'obligeance de M. Guignet, photographe, à Lausanne — auront permis à nos lecteurs de se rendre compte de l'effet général produit par une troupe revêtue de l'équipement projeté.

ALLEMAGNE

Les constructions navales des principales puissances. — La Marine Rundschau vient de publier, sur l'importance des constructions navales dans les principales puissances et en Allemagne en particulier, quelques renseignements intéressants. Il en résulte qu'il a été lancé, en 1903, comme cuirassés ou croiseurs :

En Angleterre, 15 bâtiments, déplaçant 150 430 tonnes.

En Allemagne, 10 bâtiments, déplaçant 59 477 tonnes.

En Russie, 6 bâtiments, déplaçant 36 200 tonnes.

En France, 2 bâtiments, déplaçant 27 550 tonnes.

Aux Etats-Unis, 7 bâtiments, déplaçant 65 830 tonnes.

Au Japon, 4 bâtiments, déplaçant 11630 tonnes.

La France, en matière de constructions de cuirassés et de croiseurs, vrais bâtiments de combat, est dépassée par les Etats-Unis, l'Allemagne et la Russie.

Si nous considérons les constructions faites dans les dix dernières années, de 1894 à 1903 inclus, nous voyons qu'il a été lancé :

Angleterre : 35 cuirassés de $590\,000$ tonnes : 50 croiseurs de $485\,000$ tonnes.

France: 10 cuirassés de 121 900 tonnes; 19 croiseurs de 164 000 tonnes.

Russie: 16 cuirassés de 198 090 tonnes; 12 croiseurs de 82 320 tonnes.

Allemagne: 14 cuirassés de 167 950 tonnes; 10 croiseurs de 76 040 tonnes.

Etats-Unis: 9 cuirassés de 107720 tonnes; 5 croiseurs de 65340 tonnes.

Japon: 6 cuirassés de 86 240 tonnes; 8 croiseurs de 74 900 tonnes.

Italie : 5 cuirassés de 46 360 tonnes ; 5 croiseurs de 35 440 tonnes.

Autriche-Hongrie : 8 cuirassés de 62 850 tonnes; 2 croiseurs de 13 640 tonnes.

Ce qui donne, en réunissant les cuirassés et les croiseurs en un même tableau :

Angleterre: 85 bâtiments, 994 000 tonnes.

France: 29 bâtiments, 286 820 tonnes.

Russie: 28 bâtiments, 279 400 tonnes.

Allemagne: 24 bâtiments, 243 990 tonnes.

Etats-Unis: 14 bâtiments, 173 160 tonnes.

Japon: 14 bâtiments, 161 140 tonnes.

Italie: 10 bâtiments, 81 700 tonnes.

Autriche-Hongrie: 10 bâtiments, 76 490 tonnes.

Il résulte de ce tableau que si pendant la dernière décade, la France a conservé le deuxième rang comme total des constructions, elle a été dépassée par l'Allemagne et la Russie en ce qui concerne la construction de cuirassés. L'activité des chantiers allemands et américains et l'ampleur des

programmes navals de ces puissances croissent d'année en année. Les constructions allemandes, entre autres, dépassent du double, en 1903, les constructions françaises : 10 grands bâtiments d'un tonnage total de 59 477 tonnes. Jamais encore l'Allemagne n'avait produit autant. Cet Etat, grâce à la puissante impulsion que l'empereur actuel a donnée à l'opinion et au gouvernement en ce qui touche les choses de la marine, a réalisé des progrès effrayants pour ses voisins. Depuis l'avènement de Guillaume II il a été lancé en Allemagne, sans compter les torpilleurs, 70 bâtiments de guerre, représentant un déplacement total de 384 588 tonnes.

AUTR!CHE-HONGRIE

Sous-officiers rengagés. — Le ministre de la guerre, toujours prêt à accorder des faveurs au corps — si important dans toutes les armées — des sous-officiers rengagés volontaires ou depuis longtemps en service, vient de prendre, en ce qui les concerne, les décisions suivantes:

- 1. Les fonctions de sous-officiers comptables auprès de la troupe, de même que celles d'aides ou d'écrivains d'un grade supérieur à celui de caporal, devront être dorénavant confiées, dans la règle, à d'anciens sous-officiers ayant servi pendant quelques années dans le rang.
- 2. Les sous-officiers appelés à d'autres fonctions, après avoir servi dans le rang pendant huit années au moins, continueront à toucher la prime de service plus élevée à laquelle ils avaient eu droit jusque-là.
- 3. On comptera aux sous-officiers rengagés volontaires, ayant droit à la prime de service, une année de service volontaire comme un rassemblement de troupes, trois années comme deux et cinq années comme trois rassemblements de troupes.
- 4. Les peines disciplinaires encourues par un sous-officier rengagé volontaire pendant sa quatrième année de présence sous les drapeaux seront considérées comme éteintes, lorsque ce sous-officier aura terminé sa neuvième année de service actif. Les punitions subies par lui pendant chacune de ses années subséquentes de présence sous les drapeaux seront également radiées après chacune de ses années subséquentes de service actif volontaire.
- 5. S'ils quittent le régiment, les sous-officiers depuis longtemps en service auront droit à un certificat spécial (Abfertigung) déjà après six années de service actif au lieu de neuf, chiffre fixé jusqu'ici, sous la seule condition que ces six années de service aient été ininterrompues.

Ces prescriptions sont entrées en vigueur avec effet rétroactif jusqu'au. 1er janvier 1904.

FRANCE

Jomini et la campagne de 1859. — Le tome III de l'ouvrage de Germain Bapst sur Le général Canrobert « Souvenirs d'un siècle », vient de paraître. Il contient une révélation historique intéressante, de nature à flatter notre amour-propre national suisse. L'auteur établit que le plan français de la campagne de 1859 en Italie a été inspiré à Napoléon III par Jomini.

On savait que le général avait été en correspondance avec l'empereur à ce sujet, mais on ne supposait pas que son intervention eût été aussi directe et influente. Le biographe de Jomini, le colonel Ferdinand Lecomte, un des hommes, on peut même dire l'homme le plus exactement et le mieux renseigné sur tout ce qui touche le célèbre écrivain militaire, ne s'en est luimême pas douté. Il pense que Napoléon n'avait pas attendu les indications de Jomini pour arrêter sa décision.

M. Germain Bapst établit le contraire. L'empereur provoqua l'intervention de Jomini. Il exprima le désir — l'auteur précise la date, c'était le 24 avril 1859, — « d'avoir l'opinion du général Jomini sur les premières rencontres que nous allons avoir avec les Autrichiens qui sont sur le point de passer le Tessin et le Pô ». Le gendre du général, commandant du génie de Courville, fut chargé par l'empereur d'en informer son beau-père.

Jomini, général russe, demanda et obtint de l'ambassadeur du tzar à Paris, l'autorisation de déférer au désir de Napoléon. Il rédigea un mémoire concluant au passage du Tessin à Turbigo et à la marche par Magenta sur Milan, en couvrant le mouvement, sur la route de Pavie à Verceil, contre les Autrichiens accourant du sud. Napoléon, ainsi que l'écrit le colonel Lecomte, remercia le général Jomini par un billet très flatteur.

Il est intéressant pour nous de constater que la meilleure campagne du second empire français a été inspirée par un Suisse.



BIBLIOGRAPHIE

L'artillerie dans la guerre de campagne, par les capitaines d'artillerie Tozzi et Bazan. Turin, 1903.

Malgré tout ce qui a été dit jusqu'ici sur ce sujet, il y avait encore place pour un ouvrage didactique présentant dans son ensemble les questions relatives à l'artillerie de campagne.

Dans leur consciencieux et intéressant travail, les capitaines Tozzi et Bazan, de l'artillerie italienne, ne cherchent pas à défendre une thèse spéciale; ils font un exposé systématique très clair des principaux enseignements de l'histoire jusqu'à ces dernières années et des solutions présentées